

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CCAS DE LONGEAU 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du MERCREDI 29 Avril 2026

L'an 2026 le 29 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du CCAS, de Longueau, s'est réuni à la Salle Renaissance de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Président, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 16 avril 2026 aux membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage du CCAS, le 16 avril 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal OURDOUILLE, Stéphane BLIN, Céline COTTINET-DABONNEVILLE, Lydie BOURY, Pascale HOUZE et Delphine DA SILVA

Étaient absents et ont donné pouvoir :

Étaient absents Excusés : M. Cédric FEUILLETTE

Étaient absents non excusés : Mmes TALAL Sophie, MESSAGER Karine

Secrétaire de séance : Mme Houzé Pascale

2026_04_29_02
AFFECTATION DE RESULTAT

La séance étant ouverte, M. le Président expose au Conseil d'Administration que

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un résultat :

Excédent : + 32 505.17 € en investissement

Déficit : -24 695.96 € en fonctionnement

Il convient d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Recettes

Investissement : 32 505.17 €

Au compte 001

Dépenses

Fonctionnement : 24 695.96 €

Au compte 002

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration doivent approuver l'affectation de résultat telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre des signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance



Pascale Houzé



Le Président du CCAS



Pascal Ourdouillé

Nombre de membres exercice : 9 Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 6	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de la Somme le Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services du CCAS, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir au tribunal Administratif d'Amiens	

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CCAS DE LONGEAU 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du MERCREDI 29 Avril 2026

L'an 2026 le 29 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du CCAS, de Longueau, s'est réuni à la Salle Renaissance de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Président, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 16 avril 2026 aux membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage du CCAS, le 16 avril 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal OURDOUILLE, Stéphane BLIN, Céline COTTINET-DABONNEVILLE, Lydie BOURY, Pascale HOUZE et Delphine DA SILVA

Étaient absents et ont donné pouvoir :

Étaient absents Excusés : M. Cédric FEUILLETTE

Étaient absents non excusés : Mmes TALAL Sophie, MESSAGER Karine

Secrétaire de séance : Mme HOUZE Pascale

2026_04_29_03
BUDGET PRIMITIF 2026

La séance étant ouverte, M. le Président expose au Conseil d'Administration que

Lors de la séance du 15 Avril 2026, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2026.

A partir des orientations et des besoins recensés, un projet du budget prévisionnel a été élaboré ; Monsieur le Président présente ce document aux membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, doit délibérer et décider d'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2026 :

- Tous les documents budgétaires officiels et leurs annexes ayant été transmis et/ou mis à disposition des conseillers ;
- Le Conseil d'Administration ayant décidé de procéder au vote par chapitre.

BP 2026	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	428 313.13 €	428 313.13 €
Investissement	53 598.34 €	53 598.34 €

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Au registre des signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance



Pascale Houzé



Le Président du CCAS



Pascal Ourdouillé

Nombre de membres exercice : 9 Nombre de membres présents : 6 Nombre de suffrages exprimés : 6	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de la Somme le Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services du CCAS, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir au tribunal Administratif d'Amiens	

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CCAS DE LONGEAU 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du MERCREDI 29 Avril 2026

L'an 2026 le 29 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du CCAS, de Longeau, s'est réuni à la Salle Renaissance de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Président, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 16 avril 2026 aux membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage du CCAS, le 16 avril 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal OURDOUILLE, Stéphane BLIN, Céline COTTINET-DABONNEVILLE, Lydie BOURY, Pascale HOUZE et Delphine DA SILVA

Étaient absents et ont donné pouvoir :

Étaient absents Excusés : M. Cédric FEUILLETTE

Étaient absents non excusés : Mmes TALAL Sophie, Mme MESSAGER Karine

Secrétaire de séance : Mme HOUZE Pascale

2026_04_29_01
COMPTE FINANCIER UNIQUE

La séance étant ouverte M. le Président expose au Conseil d'Administration que :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du Président est débattu, le Conseil d'Administration désigne le président de séance pour le vote du CFU.

En conséquence, Monsieur le Président s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur BLIN Stéphane ;

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer sur l'adoption du compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 410 925.53 €

Recettes : 363 927.04 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 913.34 €

Recettes : 11 588.77 €

REPORT 2024

Fonctionnement : 22 302.53 €
002

Investissement : 22 829.74 €
001

RESULTAT DE CLOTURE 2025

Fonctionnement :

Dépenses : 410 925.53 €

Recettes : 386 229.57 €

Investissement :

Dépenses : 1 913.34 €

Recettes : 34 418.51 €

Après s'être fait présenter le Compte Financier Unique de l'exercice considéré, Monsieur le Président étant sorti au moment du vote, le Conseil d'Administration doit délibérer sur le Compte financier Unique du Président pour l'exercice 2025 :

Article 1 : approuve le Compte Financier Unique.

Adopté à l'unanimité

Au registre des signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance



Houzé Pascale



Le Vice-Président du CCAS



Stéphane BLIN

Nombre de membres exercice : 9 Nombre de membres présents : 5 Nombre de suffrages exprimés : 5	Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de la Somme le Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services du CCAS, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir au tribunal Administratif d'Amiens	

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
CCAS DE LONGEAU 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du MERCREDI 29 Avril 2026

L'an 2026 le 29 avril à 18h30, le Conseil d'Administration du CCAS, de Longueau, s'est réuni à la Salle Renaissance de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLE, Président, en session ordinaire.

La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée le 16 avril 2026 aux membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage du CCAS, le 16 avril 2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal OURDOUILLE, Stéphane BLIN, Céline COTTINET-DABONNEVILLE, Lydie BOURY, Pascale HOUZE, Karine MESSENGER et Delphine DA SILVA ,

Étaient absents et ont donné pouvoir :

Étaient absents Excusés : M. Cédric FEUILLETTE

Étaient absents non excusés : Mme TALAL Sophie

Secrétaire de séance : Mme HOUZE Pascale

2026_04_29_04
Délégations consenties au Président

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose à ses collègues que,

Vu la délibération n°2026-04-13-05 du 13 Avril 2026.

Les dispositions du code de l'action sociale et des familles article R123-21 permettent au Conseil d'Administration de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale le Conseil d'Administration doit décider pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Président les délégations suivantes :

- Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'Administration (dans la limite de 100 € pour les demandes revêtant un caractère d'urgence). L'attribution des prestations sera réalisée par Le Président par voie d'arrêté.
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Conclusion des contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'actions sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts
- Exercice au nom du centre d'actions sociales des actions en justice ou défense du centre d'actions sociales dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration ;
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264.2 ;

Le Conseil d'Administration décide de délégué au Président l'attribution de prestations la liste énumérée ci-dessus conformément à l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles, en complément de la délibération n°2026-04-13-05 du 13 Avril 2026.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre des signatures

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de Séance



Pascale Houzé



Le Président du CCAS



Pascal Ourdouillé

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

06 MAI 2026

6/10

ID : 080-268005311-20260506-2026_04_29_04-DE

<p>Nombre de membres exercice : 9 Nombre de membres présents : 7 Nombre de suffrages exprimés : 7</p>	<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de la Somme le Ainsi que sa publication.</p>
<p>La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services du CCAS, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir au tribunal Administratif d'Amiens</p>	

SLOW

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : **6**

Nombre de suffrages exprimés : **6**

VOTES :

Pour : **6**

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 16/04/2026


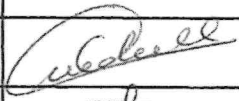

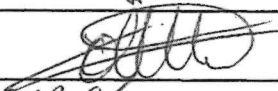


Présenté par le Président (1),

A Longueau, le 29/04/2026

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Longueau, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

M. BLIN Stephane	
M. FEUILLETTE Cédric	
M. OURDOUILLE Pascal	
Mme BOURY Lydie	
Mme COTTINET-DABONNEVILLE Céline	
Mme DA SILVA Delphine	
Mme HOUZE Pascale	
Mme MESSAGER Karine	
Mme TALAL Sophie	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

06 MAI 2026

A Longueau, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.